DLP 17-5-83172367

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

AUVERGNE ET LIMOUSIN

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
(73) 92-42-68

SPV

BULLETIN TECHNIQUE
PUBLICATION PERIODIQUE

Edition générale

N°12

DIRECTEUR-GERANT : B. MORIN
Numéro d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD
N° de série : 298
Régie de Recettes de la D.D.A. C.C.P. Clermont-Ferrand 5 503.17
ABONNEMENT ANNUEL : 100 F

Le 4 Mai 1983

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURE DU POMMIER

La plupart des variétés sont en cours de floraison.

Les projections d'ascospores restent à un niveau faible mais continu, tant au laboratoire que dans la nature.

Il convient de maintenir une protection soigneuse en tous secteurs.

Nous vous rappelons que <u>la lutte contre cette maladie est préventive</u>. Un traitement doit être renouvelé :

- après une pluie de 20 mm (ou 25 mm de pluies cumulées) ;
- après 6 - 8 jours en période de pousse active (jeunes feuilles non protégées)
- si le traitement a été lessivé avant séchage de la bouillie.

Compte-tenu de la diversité des situations climatiques de la zone arboricole et du mode d'action des produits utilisables, la décision d'intervention doit être prise par chaque arboriculteur sans attendre un Bulletin Technique de la Station d'Avertissements.

RUGOSITE DES POMMES

La période de sensibilité des pommes (type GOLDEN) s'étale pendant 6 à 8 semaines après le stade E 2.

Il est possible, durant cette période, d'ajouter aux bouillies un produit désensibilisant du type GOLCLAIR ou EPARGOL, à base de soufre et d'oligo-éléments.

OIDIUM DU POMMIER

Des pousses oïdiées sont visibles dans de nombreux vergers. Il convient de lutter contre cette maladie de façon régulière.

CHENILLES DEFOLIATRICES - PUCERONS

Ces ravageurs, assez discrets en début de végétation, deviennent actifs dans certains vergers.

Une surveillance attentive des vergers doit être effectuée.

P252

.../...

CONDUITE A TENIR PENDANT LA FLORAISON

- *Dans la mesure du possible, éviter d'appliquer un insecticide (attendre la fin de la floraison, si infestation faible),*
- *si le développement nécessite une intervention, choisir un insecticide non dangereux pour les abeilles.*

* *si pucerons verts : bromophos (RHODIANEX) diéthion (RHODOCIDE) dialiphos (THORAK) phosalone (ZOLONE - AZOFENE) pyrimicarbe (PIRIMOR)*

* *si pucerons cendrés : pyrimicarbe (PIRIMOR)*

* *si chenilles : diflubenzuron (DIMILIN) phosalone (ZOLONE - AZOFENE)*

PSYLLE DU POIRIER

Les éclosions des oeufs d'hiver sont en cours.

Effectuer un traitement dans les prochains jours.

Les produits homologués sont les suivants :

amitraze (TUDY, MAITAC), cyperméthrine(RIPCORD, KAFIL SUPER, CYMBUSH, MASTOR), deltaméthrine (DECIS), fenvalérate (SUMICIDIN 10), monocrotophos (AZODRIN, NUVACRON), perméthrine (AMBUSH, PERTHRINE), phosmet (IMIDAN).

Dans les vergers où la floraison n'est pas terminée, préférer l'amitraze : classé non dangereux pour les abeilles. Ce produit est également acaricide.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

PUCERONS SUR PECHER ET PRUNIER

Localement, des colonies ont été observées.

Le développement peut-être rapide si les conditions climatiques deviennent plus favorables.

Il convient de surveiller les plantations et d'intervenir si nécessaire.

NOYER

BACTERIOSE

Cette maladie attaque les organes jeunes en voie de croissance active, elle est surtout préjudiciable aux fruits.


Cf


Cf2

La lutte doit débuter dès le débourrement.

Un premier traitement doit être réalisé entre les stades C f et C f 2.

Utiliser un produit à base de cuivre à la dose de 150 g de cu métal/hl d'eau.

La variété FRANQUETTE était au stade B f à BESSAY/ALLIER (03) le 1er Mai.

VIGNE

EXCORIOSE

Les vignes atteignent le stade D dans la plupart des secteurs Le stade E est observé dans les secteurs précoces du PUY-DE-DOME.

Si la première application n'est pas encore réalisée, intervenir rapidement. Un deuxième traitement sera effectué entre les stades D et E (voir Bulletin n° 10 du 20 Avril 1983).

UNE MISE AU POINT SUR LES FONGICIDES ACTIFS
CONTE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Cette note a été réalisée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de MONTPELLIER, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux, après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

L'adaptation de l'emploi des fongicides homologués contre le mildiou de la vigne, en fonction de leurs caractéristiques, a souvent été abordée dans les bulletins techniques des avertissements agricoles.

RAPPEL DES PROPRIETES DES FONGICIDES

Après plusieurs années d'utilisation, les viticulteurs connaissent maintenant les propriétés qui différencient les divers groupes ; il est possible de les résumer en quelques lignes :

- Les fongicides de surface ou de contact (captafol, captane, carbatène, cuivre, dichlofluanide, folpel, mancopper, mancozèbe, manèbe, métirame de zinc, propinèbe, zinèbe) restent à la surface du végétal. Ils sont donc éliminés par les pluies, ce qui peut nécessiter le renouvellement du traitement. Ils n'assurent pas la protection des organes de la vigne formés postérieurement à l'application. Ils ont une action strictement préventive et doivent donc être appliqués avant les pluies de contamination. Autrement dit, ils ne peuvent qu'empêcher la pénétration du champignon au niveau des organes déjà traités.

- Le cymoxanil (antérieurement appelé de son nom de marque Curzate) est doté d'un pouvoir pénétrant. Ce produit est à l'abri d'une élimination par les pluies, dès lors qu'il a été absorbé par le végétal, phénomène rapide dont la durée n'excède pas quelques heures. Ce fongicide ne circulant pas dans la sève, la surface végétale qui se développe après l'application n'est pas protégée. Par contre, le cymoxanil possède la propriété de stopper le midliou, lorsque le traitement est effectué dans les trois à quatre jours qui suivent la contamination (action curative).

- Le métalaxyl, l'ofurace (appelé encore récemment milfurame), le phoséthyl-Al sont sytémiques, c'est-à-dire qu'ils sont absorbés par le végétal, puis sont véhiculés par la sève. Par rapport au mode d'action du cymoxanil, la protection des organes qui se développent après le traitement, est assurée par ces trois matièves actives.

D'autre part, des études récentes ont mis en évidence la particularité du phoséthyl-Al qui, à la différence de tous les autres produits, agit principalement en stimulant, chez la plante, des réactions de défense.

Les recherches et expérimentations de plus en plus nombreuses qui ont été réalisées, à ce jour, sur ces produits, ainsi que certains phénomènes nouveaux intervenus surtout au cours de l'année 1982, amènent à donner les précisions et recommandations suivantes :

1°) Les phénomènes de résitance

Dès l'automne 1981, des races de mildiou résistantes au métalaxyl et à l'ofurace, ont été décelées localement. En 1982, l'existence de ces souches résistantes a été contatée dans plusieurs vignobles français, entraînant dans quelques situations, une inefficacité des traitements réalisés avec les spécialités à base de métélaxyl ou d'ofurace.

P253

.../...

Ce phénomène inquiétant a conduit à revoir, par mesure de précaution, les conditions d'emploi des spécialités Acylon Super F, Caltan et Vamin :

- leur utilisation sur les pépinières de vigne, où la protection contre le mildiou nécessite de nombreuses applications, est strictement déconseillée.

- au vignoble, les traitements avec ces spécialités imposent quelques précautions :

* de préférence, le premier traitement anti-mildiou ne sera pas réalisé avec l'un de ces produits.
* le nombre total d'applications avec ces fongicides sera le plus réduit possible (au maximum 2 à 3) afin de ne pas favoriser le risque de multiplication des souches résitantes. Dans ces conditions, l'emploi de ces spécialités à base de métalaxyl et d'ofurace est contre-indiqué en traitements spécifiques contre l'excoriose, le black-rot et le brenner.
* le dernier traitement avec ces spécialités devra être effectué au plus tard à la nouaison.
* il faut proscrire toute utilisation curative ou stoppante pendant l'incubation ou sur mildiou déclaré dans la parcelle. Ne traiter que préventivement.
* après toute application, une surveillance doit être exercée. Tout développement de mildiou devra être considéré comme suspect, et un traitement avec un fongicide d'une autre famille chimique sera immédiatement réalisé.

Avec le cymoxanil, le phoséthyl-Al et les fongicides de surface aucun phénomène de résistance n'a encore été observé jusqu'à présent. Ils pourront donc être utilisés, sans restriction, suivant les préconisations déjà faites pour le mildiou.

Rappelons, en particulier, qu'en aucun cas, une stratégie de lutte curative ou stoppante ne sera envisagée.

2°) Les effets sur le black-rot et le brenner ou rougeot parasitaire, du cymoxanil et du phoséthyl-Al

Ces deux maladies sont en recrudescence dans les vignobles de l'ouest et du sud-ouest, pour la première, dans les vignobles septentrionaux, et en automne dans le midi, pour la seconde.

Les spécialités à base de cymoxanil ou de phoséthyl-Al peuvent avoir une action sur le black-rot et le brenner. Mais celle-ci est faible, et même insuffisante dans les vignobles où ces maladies sévissent gravement. En effet, ce sont surtout les fongicides de surface, entrant dans la composition de ces spécialités, qui sont actifs contre le black-rot et le brenner. Les quantités apportées, aux doses préconisées contre le mildiou (en moyenne de moitié inférieure à la dose d'homologation pour le black-rot), sont insuffisantes pour assurer une bonne protection contre ces maladies dans toutes les circonstances, d'autant qu'elles sont susceptibles d'être éliminées par les pluies.

En définitive, le choix du fongicide actif contre le mildiou de la vigne, le mieux adapté à une situation locale, doit être étudié avec soin, en tenant compte d'un ensemble de facteurs. Les principaux sont : le mode d'action des produits, le stade végétatif de la vigne, les risques de résistance du mildiou, les effets sur les autres maladies.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront, au cours de la prochaine campagne, de fournir aux viticulteurs de nouvelles indications sur ces problèmes en fonction du développement de ces différentes maladies.